

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du

07 JAN. 2026

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Odile MICHEL, chargée d'études documentaires hors classe, cheffe du service de la régie des œuvres, direction de la conservation et des collections, établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie - Valéry Giscard d'Estaing, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Astrid COCONNIER, chargée d'études documentaires, responsable par intérim du pôle documentaire, chargée des secteurs ouvrages, travaux d'étudiants, cartographie et ressources numériques, École nationale supérieure d'architecture de Normandie ;
- Madame Carine DELAPORTE, chargée d'études documentaires principale, chargée de la régie, direction déléguée aux collections, manufactures nationales, Sèvres et Mobilier National ;
- Monsieur Michel MATHIEU, chargé d'études documentaires, chargé de protection au titre des monuments historiques, référent pour le département de la Somme, référent pour « Un été culturel », Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, conservation régionale des monuments historiques ;

- Monsieur Jérôme SÉJOURNÉ, chargé d'études documentaires principal, commissaire technique d'expositions, département de l'action culturelle et éducative, service des expositions, Archives nationales.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Carine DELAPORTE, chargée d'études documentaires principale, chargée de la régie, direction déléguée aux collections, manufactures nationales, Sèvres et Mobilier National.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **07 JAN. 2026**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude de MARTIN de VIVIES